

## Secrétariat

Monbijoustrasse 61  
3007 Berne

Tél.: 031 351 38 28

[coordination@inter-pret.ch](mailto:coordination@inter-pret.ch)

[www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)

# INTERPRET!

Schweizerische Interessengemeinschaft für  
interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln

Association Suisse pour l'interprétariat  
communautaire et la médiation interculturelle

Associazione svizzera per l'interpretariato  
e la mediazione interculturale



# Rapport annuel 2015

Berne, le 31 mars 2016

## Une année riche en points forts et en points culminants

2015 a été une année particulièrement mouvementée pour INTERPRET. Nous sommes heureux de vous offrir un aperçu des activités, des réussites et des défis d'INTERPRET par le biais de ce rapport annuel.

Le point le plus fort a certainement été la fête pour les 10 ans de procédure de qualification, les 100 brevets fédéraux remis et les 1000 certificats établis, qui a eu lieu le 11 juin, en présence du Conseiller fédéral Alain Berset au Brünnpark (Bern West). En ce même jour s'est tenue l'assemblée des membres qui a traité de thèmes très importants, tels que l'élection d'un nouveau membre du Comité, la modification des statuts de l'association ainsi que l'adoption du code professionnel révisé.

En 2015 et pour la première fois, INTERPRET a pris la responsabilité de la saisie et de la publication des statistiques nationales relatives aux interventions dans le domaine de l'interprétariat communautaire. Divers travaux préparatoires et une importante charge de travail, aussi bien de la part de la collaboratrice du centre de compétence que des services d'interprétariat régionaux, ont été à la base du rapport de statistiques, qui a été publié pour la première fois sous cette forme, en avril.

Les collaboratrices du service de qualifications se sont également pleinement investies pour permettre la tenue du premier examen fédéral, selon le nouveau règlement d'examen.

Ce n'est qu'à la fin de l'année que les résultats d'un autre grand projet ont pu être dévoilés : le nouveau site Internet d'INTERPRET a pu être mis en ligne. La nouvelle structure de la banque de données qui tourne en arrière-plan a généré une importante charge de travail, bien supérieure à la mise en forme de la partie visible du site Internet.

En consortium de soumissionnaires avec idea et medialink, INTERPRET est responsable en 2015 et 2016 du développement et du pilotage du Secrétariat fide. Au début de l'année de référence, nous nous sommes concentrés sur la mise en œuvre physique ainsi que sur l'élaboration de toutes les bases de travail ; la fin de l'année montrait déjà l'instauration d'un mode d'exploitation avec un bon rythme de croisière.

La collaboration avec idea, déjà couronnée de succès au cours des années précédentes, ainsi que les structures établies ont continué à faire leurs preuves durant l'année de référence 2015. Ensemble, INTERPRET et idea ont vécu une année intéressante, riche en défis et très satisfaisante.

# L'association INTERPRET

## Comité

L'office de qualification et le centre de compétence sont les structures bénéficiant de la meilleure visibilité à l'extérieur. C'est là qu'a lieu la plupart des activités et elles représentent les points de contact pour tous les thèmes concernant l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle. Le comité d'INTERPRET, certes en arrière-plan, occupe également une place importante. La diversité de sa composition et ses diverses expériences, ses compétences et les réseaux de ses membres permettent, avec fiabilité, à INTERPRET de présenter des activités et des produits dotés d'un degré élevé de cohérence, autant au niveau de la forme que du contenu et de s'appuyer largement sur les différents niveaux spécifiques et sociaux.

Durant l'année sous revue, la **composition du comité** a été la suivante :

Josiane Aubert, présidente	Ancienne conseillère nationale (PS) du canton de Vaud, ancienne vice-présidente de Travail Suisse
Barbara Ackermann, vice-présidente	Responsable du département « Finances et services » de l'OSEO à Schaffhouse et responsable du domaine « Médiation et conseil » (jusqu'à fin août)
Regina Bühlmann	Déléguée aux questions de migration au sein du secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
Barbara Cavelti	Déléguée à l'intégration du canton d'Argovie, responsable de la section Intégration et conseil à l'Office de la migration
Necdet Civkin (à partir de juin)	Interprète communautaire avec certificat INTERPRET et brevet fédéral, détenteur du diplôme « CAS Gerichts- und Behördendolmetschen » (interprétariat auprès des autorités judiciaires et administratives) de la ZHAW
Fiammetta Jahreiss- Montagnani	Responsable du centre régional zurichois de la Fondation ECAP, vice-présidente de la CFM et du Forum pour l'intégration des Migrants et des Migrants (FIMM Suisse)
Mojgan Kallenbach	Responsable du service bernois d'interprétariat communautaire « compendi? », assistante sociale et chargée de cours sur les questions de migration et de l'interprétariat communautaire à la haute école spécialisée bernoise
Ariane Montagne	Coordnatrice du service d'interprétariat du Bas-Valais AVIC (Association Valaisanne pour l'Interprétariat Communautaire)
Claudia Studer	Responsable de la formation et de l'assurance-qualité au bureau régional EPER des deux cantons de Bâle dans le cadre du projet MEL, formations et formations continues d'interprétariat communautaire et de médiation interculturelle.

## Membres

Les membres de l'association INTERPRET sont d'une part les institutions et les organisations (services d'interprétariat, institutions de formation, œuvres caritatives et autres organisations), ainsi que des particuliers (pour la plupart des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s). Le nombre des membres collectifs a légèrement baissé par rapport à l'année précédente (- 3). En revanche, le nombre de membres individuels a augmenté de 22 personnes. Dans l'ensemble, l'année associative 2015 a toutefois été placée sous le signe de la constance.

La composition des membres de l'association INTERPRET se présente comme suit au 31 décembre 2015 :

	Allemand	Français	Italien	Total
Membres collectifs	14	4	2	20
Membres individuels*	192	49	3	244

\* dont interprètes communautaires certifiés : 192

## Le secrétariat

Les tâches du secrétariat d'INTERPRET correspondent aux tâches habituelles, principalement administratives, du secrétariat d'une association. Le secrétariat est situé au numéro 61 de la Monbijoustrasse à Berne, à l'instar du centre de compétence ; il est dirigé par Michael Müller.

## Activités de l'association

Les activités réalisées explicitement au nom de l'association INTERPRET ont été les suivantes :

### *Journée professionnelle du 25 avril*

La journée professionnelle de 2015 était consacrée au code professionnel des interprètes communautaires, sous le titre « Le code professionnel : inventer nos pratiques tout en respectant le cadre éthique ». Elle a été organisée par les collaboratrices et les collaborateurs du centre de compétence et mise en œuvre avec les membres de la commission-qualité CQ. En plus d'un exposé sur les valeurs et les attitudes à la base du code professionnel, la journée professionnelle a fait la part belle aux discussions sur les expériences, les questions et les exemples concrets issus de la pratique au quotidien des participant-e-s. Avec plus de 80 participant-e-s, pour la plupart des interprètes communautaires ainsi que des médiateurs/trices interculturel-le-s, l'édition de la journée professionnelle d'INTERPRET de cette année a également suscité un vif intérêt.

## ***Assemblée ordinaire des membres du 11 juin***

Avec l'élection d'un nouveau membre du comité, l'adaptation des statuts de l'association ainsi que l'adoption d'une version révisée du code professionnel, l'assemblée des membres de cette année a déroulé un agenda chargé. Après au total six ans de collaboration active, Mojgan Kallenbach s'est retirée du comité d'INTERPRET. Grâce à la polyvalence de son expérience, à son lien direct avec la pratique et à son fort engagement, elle a beaucoup contribué au succès du développement d'INTERPRET. Les membres ont élu Necdet Civkin au comité d'INTERPRET, comme successeur de Mojgan Kallenbach. Interprète communautaire depuis de nombreuses années, titulaire du certificat INTERPRET et du brevet professionnel fédéral, il a aussi suivi la formation d'interprétariat auprès des autorités judiciaires et administratives (CAS Gerichts- und Behördendolmetschen) de la ZHAW ; il représente donc le point de vue des interprètes communautaires au comité.

Pour répondre aux changements continuels survenant dans l'environnement d'INTERPRET, mais aussi en raison des activités et des offres d'INTERPRET elle-même, le comité a proposé une adaptation des statuts de l'association. Il a en particulier requis une formulation plus large de l'article consacré à son but, afin de pouvoir prendre en charge des projets et mandats actuels et futurs qui ne seraient pas directement en lien avec l'activité principale de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle. La plupart des propositions du comité ont été acceptées et la version révisée des statuts a pu être adoptée.

L'élargissement du champ professionnel qui est passé par l'intégration de la médiation interculturelle s'est accompagné d'une plus grande variété en termes de situations d'intervention et une diversité plus importante des rôles et tâches des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s. Le code professionnel, datant de 2005, n'était plus adapté à ces conditions. La révision plutôt légère demandée par la CQ et le comité avait pour objectif de mettre à jour et de préciser certains aspects ainsi que d'aligner plus clairement le code professionnel avec l'éthique professionnelle. Les membres se sont exprimés de manière positive quant aux propositions et ont largement adopté la nouvelle version du code professionnel. Il ne doit pas représenter un système de règles pour des situations de pratique isolées, mais il doit s'apparenter, en termes d'efficacité, à un fil conducteur dès lors qu'il s'agit d'attitude professionnelle.

## ***Festivités 10 – 100 – 1000***

Les festivités saluant les dix ans d'existence de la procédure de qualification, pour le centième examen professionnel réussi ainsi que pour le millième certificat INTERPRET établi se sont tenues dans la foulée de l'assemblée des membres, le 11 juin. Le fait d'atteindre ces chiffres phares montre l'importance du système de qualification d'INTERPRET pour la professionnalisation dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle. Ces succès ont pu être fêtés dans un cadre empreint de dignité grâce aux allocutions de Kurt Zubler (co-président de la Conférence des délégués cantonaux à l'intégration CDI, qui a longtemps été membre du comité d'INTERPRET), de Adrian Gerber (chef du département Intégration du Secrétariat d'Etat aux migrations SEM) ; pour couronner le tout, la présence et le discours du Conseiller fédéral, Alain Berset ont été fort appréciés.

En lien avec les festivités, INTERPRET a également lancé et soutenu un projet artistique, intitulé « Décalage ». Ce projet visait une approche artistique de l'interprétariat communautaire et a permis à des interprètes communautaires, via la création d'une série de portraits, de s'exprimer, avec brio et de manière très personnelle sur leur pratique. Maia Gusberti a conçu, au moyen d'extraits marquants de ces témoignages, une série de « tableaux vivants », des affiches-miroirs. L'interaction des extraits avec l'image des spectatrices et spectateurs d'une part et l'environnement d'autre part, incitait à une réflexion intense sur la fonction de l'interprétariat et le rôle des interprètes, dans un contexte social élargi.

« Steilpass » (passe en chandelle) visait à montrer la rencontre entre différents mondes linguistiques et culturels, par le biais d'un match de football. L'interaction entre le commentaire sportif professionnel de Barbara Colpi (commentatrice sportive), les réflexions philosophiques et culturelles de Hannes Hug (auteur et animateur) et les « prestations d'interprétariat » de Suzanne Zahnd (pionnière de slam-poetry, auteure et animatrice) a donné lieu à un dialogue d'un autre genre. Il ne correspondait peut-être pas tout à fait à une situation réelle d'interprétariat, mais il a clairement mis l'accent sur les énormes défis auxquels sont confrontés quotidiennement les interprètes communautaires.



# Centre de compétence

## Personnel et structures

Avec le secrétariat de l'association, le centre de compétence est situé à la Monbijoustrasse 61 à Berne. En sous-location auprès de l'Union syndicale suisse USS, le centre de compétence occupe un bureau dans lequel cinq collaboratrices et collaborateurs se partagent maintenant quatre places de travail.

L'équipe du centre de compétence était composée durant l'année sous revue de Michael Müller (directeur du centre de compétence et secrétaire général d'INTERPRET), de Neela Chatterjee (collaboratrice scientifique), de Lena Emch-Fassnacht (collaboratrice scientifique / responsable de projet), de Susanna Paoletti (collaboratrice administrative) et de Dominik Huber (comptable, depuis novembre), avec un total de 180 % de postes.

Avec l'arrivée d'un collaborateur et d'une collaboratrice, l'effectif du personnel du centre de compétence a assez fortement augmenté au cours de l'année de référence, notamment du fait de la prise de responsabilité d'INTERPRET depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le développement et le pilotage d'un secrétariat pour fide. Ce dernier est également rattaché au centre de compétence. En plus des collaboratrices qui travaillent exclusivement pour fide (voir aussi p. 17), Susanna Paoletti, Dominik Huber et Michael Müller sont actifs aussi bien pour le centre de compétence INTERPRET que pour le Secrétariat fide.

## Activités 2015

### *Service d'information et de documentation*

Le site Internet [www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)

Le site Internet est la plate-forme d'information centrale pour toutes les questions concernant l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle. Cela se manifeste entre autres à travers les données statistiques relatives à l'utilisation du site internet : avec plus de 2500 visites par mois, près de cinq pages consultées par visite et une durée de visite moyenne de quatre minutes et demi, ainsi qu'un taux de rebond (visites très courtes et visites au cours desquelles une seule page est consultée) inférieur à 40%, on peut qualifier l'utilisation du site d'INTERPRET de supérieure à la moyenne. Sa maintenance et sa mise à jour continues en trois langues représentent d'ailleurs des tâches non négligeables.

Malgré des mises à jour continues du point de vue du contenu et de la technique, le site Internet commençait à atteindre ses limites et une refonte s'imposait. Il s'agissait d'une part de reconfigurer et d'actualiser les contenus tout en conservant la structure et la qualité qui ont fait leurs preuves.

En plus de l'élaboration de la partie visible du site Internet, la reconstruction complète de la totalité de la banque de données a demandé beaucoup de temps et de travail. Cette banque de données doit satisfaire à des exigences très diverses a pu être créée, grâce à la collaboration de fugu gmbh. Il existe des connexions étroites entre le site Internet et la banque de données dans la mesure où les données indiquées dans la rubrique « Trouver un(e) interprète communautaire » en sont issues. Une synchronisation entre les deux nouveautés était donc inévitable. Le résultat visible de l'extérieur est convaincant : le nouveau site Internet plaît en raison de sa fraîcheur, de la clarté de sa structure et de la simplicité de son maniement. Au moment de la rédaction du rapport, les travaux entrepris dans la banque de données sont encore en cours et les attentes n'ont pas encore pu être entièrement satisfaites.

### Infothèque et service de documentation

Par le biais de différents canaux (divers newsletters, questions et remarques, contacts personnels, etc.), un volume important d'informations parvient à INTERPRET. Ces dernières sont complétées activement grâce à des recherches systématiques internes et, si elles sont pertinentes, mises à disposition sur la plateforme Internet d'INTERPRET, dans le domaine « Actualités » ou dans la rubrique « Infothèque ».

Si l'infothèque remplit de plus en plus les fonctions d'archives, la rubrique « Actualités » se doit, elle, d'être constamment à jour. Elle est donc généralement actualisée selon un rythme hebdomadaire.

Parallèlement à l'infothèque électronique, le centre de compétence gère un service de documentation (physique). Ce dernier a également pu être élargi et est accessible aux utilisatrices et utilisateurs externes, sur demande.

### Statistiques

En 2015, et pour la première fois, INTERPRET s'est vu confier la responsabilité de l'évaluation et de la publication des données statistiques relatives aux interventions d'interprétariat communautaire et de médiation interculturelle. Les paramètres sur la base desquels les chiffres correspondants de l'année précédente ont été relevés et évalués au printemps avaient été définis avec les services d'interprétariat. Des données relatives à toutes les langues, à tous les domaines d'intervention et à la qualification de tous les interprètes ont été saisies. De plus, l'établissement d'une différenciation au sein des importants domaines d'intervention tels que la formation, la santé et le social avait été visé, afin d'obtenir des indications sur les interventions effectives.

En résumé, il s'est avéré que durant l'année de référence 2014, le nombre d'interventions a poursuivi son augmentation annuelle, atteignant même un nouveau record, avec un total de 215 459 heures d'intervention pour 163 101 interventions. Parmi les langues d'interprétariat avec le plus grand nombre d'interventions, le tigrinya a occupé la première place, suivi par l'albanais, l'arabe, le turc, le portugais, le bosniaque / le croate / le serbe et le tamoul. Au total, les prestations de service d'interprétariat ont eu lieu en 80 langues différentes. Le domaine le plus important en matière de chiffres a été la santé, avec 58 % des interventions. 27 % des heures d'intervention ont eu lieu dans le domaine social et 12 % dans celui de la formation.

Les services d'interprétariat n'ont pas tous été en mesure de livrer des chiffres différenciés pour tous les paramètres. La comparaison avec les années précédentes n'étant également possible que de manière limitée en raison d'approches différentes, les aspects des statistiques ne présentent pas tous la même pertinence. Toutefois, cette nouvelle forme conférée au rapport des statistiques livre un aperçu complet de la pratique de l'interprétariat communautaire. Il montre les principaux chiffres au niveau national, tout en permettant d'identifier les différences entre les régions et les services d'interprétariat. Le rapport des statistiques représente ainsi un important et précieux document de base.

### Conseil

L'activité de conseil effectuée par l'équipe du centre de compétence, a eu lieu principalement en relation avec les domaines thématiques suivants :

- conseils relatifs au recours à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle ou à une collaboration efficace avec des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s
- soutien des professionnel-le-s lors de la recherche d'interprètes communautaires et de médiatrices et médiateurs interculturel-le-s
- réponses apportées à des questions sur la formation et la qualification
- conseils des services spécialisés cantonaux (notamment délégués à l'intégration) en matière de mise en œuvre de structures, de modèles financiers, d'accord de prestation, de procédures administratives.

### ***Activités de relations publiques et sensibilisation***

#### Travail médiatique

Durant l'année sous revue, un nombre réjouissant de contributions sur le thème de l'interprétariat communautaire ont pu être publiées, certainement aussi en grande partie grâce aux festivités 10-100-1000, avec une dimension nationale, pour certaines :

- journal « Krankenpflege », édition 4/2015: « Dialog zu Dritt schafft Vertrauen » (le triologue comme base de confiance)
- NZZ am Sonntag 31.5.2015: « Sprachbarrieren gefährden die Gesundheit » (barrières linguistiques comme risque pour la santé)
- Aargauer Zeitung (Fricktal), 6.6.2015: « Der Sprach-Brückenbauer » (le bâtisseur de ponts linguistiques)
- Radio SRF2 Kultur kompakt, 10.6.2015 (durée 3:22)
- Radio SRF4 News, 11.6.2015: « Die Fachperson entscheidet, ob es einen Dolmetscher braucht », durée : 8:12 (le/la professionnel-le décide de la nécessité d'un/une interprète)
- Schaffhauser Nachrichten, 18.6.2015: « Ein Vermittler zwischen den Kulturen » (un médiateur entre les cultures)

- La Région Nord vaudois, 24.6.2015: « Indispensables interprètes communautaires »
- Klotener Anzeiger, 25.6.2015: « Integrationskurs für tamilische Eltern » (cours d'intégration pour les parents tamoul)
- 24heures, documentation en ligne « Quand traduire ne suffit pas »

Ces publications ainsi que d'autres sont disponibles dans la rubrique « Médias », avec des liens directs pour le téléchargement.

### Infomail

L'infomail, qui paraît trois à quatre fois par an, est un élément central des activités de relations publiques. Durant l'année de référence, les numéros suivants ont été publiés :

- Infomail 13 (février) avec le résumé d'un sondage sur la situation professionnelle des interprètes communautaires titulaires d'un brevet fédéral, une vue d'ensemble sur la norme ISO 13611 « Interprétation – Lignes directrices pour l'interprétariat en milieu social » ainsi que des actualités et des informations sur le centre de compétence et sur l'office de qualification
- Infomail 14 (mai) avec un résumé des statistiques relatives aux interventions, une rétrospective sur la journée professionnelle ainsi que l'invitation aux festivités 10-100-1000
- Infomail 15 (juillet) avec une rétrospective complète sur les festivités 10-100-1000 et l'assemblée des membres
- Infomail 16 (décembre) avec une rétrospective sur la journée internationale InDialog à Berlin, une description détaillée du nouveau site Internet ainsi que des actualités sur l'office de qualification.

L'infomail est diffusé par voie électronique et, à l'heure actuelle, la version en allemand compte environ 1900 destinataires et la version en français autour de 500. Le dernier numéro de l'infomail peut être consulté sur la page d'accueil du site Internet, tandis que les numéros plus anciens restent disponibles dans la rubrique « Infothèque ».

### Contributions dans le cadre d'évènements organisés par des tiers

Les collaborateurs/trices du centre de compétence ont pris part à de nombreux évènements et ont effectué du travail de relations publiques et de sensibilisation pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, sous des formes très diverses.

Les évènements suivants sont à mettre en avant :

- colloque national de la Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration sur le thème « Travailler avec les personnes clés ». INTERPRET a présenté une des interventions principales, qui traitait des rôles, des compétences et des profils de qualification.

- conférence sur l'intégration Berne, sur le thème « L'interprétariat communautaire »
- journée de formation continue du centre de formation AI sur le thème « Aspects culturels de l'expertise médicale »
- formation continue interne du centre pour les victimes de la guerre et de la torture Berne (CRS), sur l'éthique professionnelle et la collaboration avec les interprètes communautaires.

Des collaborateurs et collaboratrices d'INTERPRET ont participé à de nombreux autres événements, dans le cadre desquels ils ont pu présenter du matériel et intégrer la perspective de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle.

### Réseautage

En 2015, INTERPRET a consacré une place centrale au travail de réseautage dans les domaines de la justice / des tribunaux et de l'asile. En harmonie avec l'intégration de ces domaines au système modulaire (module 4 « Interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires »), INTERPRET vise la réduction de l'imperméabilité qui règne parfois entre l'interprétariat communautaire et l'interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires. INTERPRET a évidemment conscience des grandes différences entre d'une part les domaines d'intervention habituels de la formation, de la santé et du social et d'autre part l'interprétariat devant un tribunal ou dans le cadre de la procédure d'asile, concernant le dispositif d'intervention et les conditions-cadres, mais aussi les attentes relatives aux rôles et les exigences à l'égard des interprètes. Malgré cela, INTERPRET est d'avis que les interprètes communautaires expérimentés, et particulièrement les titulaires du brevet professionnel, sont suffisamment qualifiés pour des interventions dans ces domaines, s'ils ont bénéficié d'une introduction correspondante. Dans le but de développer des coopérations et de promouvoir la « perméabilité » évoquée, différentes rencontres avec des représentant-e-s du Tribunal de Zurich, de l'association professionnelle juslingua ainsi que du Secrétariat d'Etat aux migrations (section de l'organisation des auditions) ont eu lieu.

De plus, INTERPRET participe comme hôte permanent aux rencontres nationales des délégué-e-s cantonaux et communaux à l'intégration (CDI). Ces dernières offrent l'occasion d'informer les délégué-e-s à l'intégration réunis des développements actuels du domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle et d'approfondir des contacts existants ou de créer de nouveaux liens.

### ***Coordination en tant qu'association professionnelle et faîtière***

INTERPRET assume également certaines tâches en sa qualité d'association faîtière des services de formation et d'interprétariat, ainsi que d'association professionnelle des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s. En 2015, ce rôle a englobé les activités ci-dessous.

### Journée professionnelle du 25 avril

Les journées professionnelles annuelles pour les interprètes communautaires sont organisées au nom de l'association INTERPRET (voir page 3).

### Journée annuelle des institutions de formation du 11 juin

En plus d'un échange relatif aux exigences et aux développements actuels, l'interaction entre l'interprétariat communautaire sur place et l'interprétariat par téléphone, ainsi que la recherche d'une communication efficace à ce sujet ont occupé une place centrale lors de la journée de cette année. Le résultat le plus important aura été l'engagement clairement exprimé par toutes les parties pour une collaboration constructive, pour la préparation des bases nécessaires à cet effet ainsi que pour la participation à une communication commune et cohérente.

### Journée thématique pour et avec les services d'interprétariat

Afin de transformer l'intention fixée à l'occasion de la journée annuelle du 11 juin, une nouvelle réunion des services d'interprétariat a eu lieu le 14 septembre, lors de laquelle il s'agissait explicitement de la coopération et de la coordination entre les services d'interprétariat régionaux et les services nationaux d'interprétariat téléphonique ainsi que d'une stratégie de communication complète et uniforme. Il a pu être déterminé que l'interprétariat communautaire sur place et l'interprétariat par téléphone étaient des offres complémentaires, chacune présentant ses propres avantages, et que, selon la situation, l'une ou l'autre était plus appropriée ou indiquée. Une communication commune quant à ces offres, avec ce message clé, sera développée au cours des prochains mois.

### **Projets**

En plus des activités dans le cadre du programme subventionné par le SEM et l'OFSP, le centre de compétence était engagé dans deux projets durant l'année sous revue :

- L'interprétariat communautaire dans la collaboration interinstitutionnelle CII :
- le projet initié par les organes de la CII nationale et financé par le Secrétariat d'Etat pour la migration SEM englobe, d'une part, le recueil et l'analyse des exemples de la pratique actuelle et, d'autre part, l'encouragement, le financement et l'accompagnement de projets pilotes relatifs à la collaboration entre les professionnel-le-s des structures ordinaires et les interprètes communautaires dans le cadre de la CII. Le projet a pris fin 2015 et le rapport d'étude détaillé sera disponible au printemps 2016.
- Dans le cadre de la phase pilote pour la procédure d'asile accélérée au centre de procédure à Zurich, les collaborateurs/trices du conseil et de la représentation juridiques travaillent avec des interprètes communautaires du service d'interprétariat par téléphone telducto de SAH Schaffhouse. Dans le cadre d'une petite évaluation, INTERPRET a étudié les expériences avec ce service aux niveaux organisationnel, financier et qualitatif, ainsi que du point de vue des interprètes et des professionnel-le-s. Les conclusions tirées et les recommandations qui en ont résulté ont été remises à SAH Schaffhouse.

- INTERPRET est active dans le groupe d'accompagnement pour un travail avec les parents (« Situations-, Bedarfs- und Bedürfnisanalyse Elternarbeit »), sur mandat de Promotion Santé Suisse. Une première rencontre a été organisée en 2015 et d'autres suivront en 2016.
- INTERPRET a également participé de manière déterminante à l'élaboration du projet « Améliorer l'accès – Soutien à l'interprétariat pour les personnes traumatisées dans la psychothérapie » du SEM et jouera également un rôle dans sa mise en œuvre (à partir de 2016).
- Une conception d'étude a été mise en œuvre avec socialdesign ag pour poser les bases d'une prochaine étude relative à la qualité dans l'interprétariat communautaire.
- En vue du programme de recherche national « Système de santé » PNR 74, INTERPRET a élaboré une esquisse pour un projet de recherche relatif à l'importance de l'interprétariat communautaire selon la perspective de l'économie de la santé. La recherche de partenaires pour la réalisation du projet n'a malheureusement pas été fructueuse.



# Office de qualification

## Introduction

En collaboration avec la Commission qualité et sa sous-commission pour les langues, l'office de qualification est responsable des tâches suivantes :

- développement du système de formation et de qualification ainsi que définition et surveillance de normes de qualité pertinentes pour les formations dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle
- conception et organisation de procédures de reconnaissance et de qualification, soit
  - la vérification des compétences linguistiques dans les langues d'interprétariat et locales
  - l'établissement des certificats INTERPRET
  - la réalisation des examens professionnels pour l'obtention des brevets fédéraux
- information et conseil concernant le système de formation et de qualification pour les personnes et les services intéressés.

Les activités en lien avec les examens fédéraux professionnels, ainsi que les mesures d'assurance qualité qui s'y rapporte, sont subventionnées, comme pour tous les examens professionnels fédéraux, par le Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation SEFRI. Les autres activités de l'office de qualification font partie du programme subventionné par le Secrétariat d'Etat pour la migration SEM et l'Office fédéral de la santé publique OFSP.

## Personnel et structures

### *Office de qualification*

L'office de qualification d'INTERPRET est rattaché au siège d'idea, sur la Piazza Nosetto 3, au centre de Bellinzone.

L'équipe se compose de cinq personnes actives à temps partiel :

- Margrit Hagenow-Caprez : directrice de l'office de qualification, développements et monitoring de la qualité relatifs aux formations
- Flavia Cattori : comptabilité
- Janine Cola : conseil, certification, procédures d'équivalence, examens professionnels
- Barbara Knopf : examens de langues, conseil
- Moesa Nicolet : facturation, soutien administratif.

Lors du changement d'année 2015/16, la comptabilité a été transmise au centre de compétence à Berne.

## **Commission qualité CQ**

Début 2015, la CQ a été légèrement restructurée : les membres de longue date Daniela Luzzi-Conti et Feyrouz Ounaies ont quitté la CQ et endossent dorénavant le rôle d'expertes principales pour les examens des différentes évaluations d'équivalence pour les modules 1 et 2 et pour l'examen professionnel fédéral). Elles garantissent ainsi, en collaboration avec d'autres expert-e-s, non permanent-e-s, des critères permanents pour l'évaluation.

En 2015, la CQ était constituée des membres suivants (sans changement jusqu'à présent) :

- Neela Chatterjee (centre de compétence INTERPRET Berne)
- Janine Cola (office de qualification, sans droit de vote)
- Isabelle Fierro (Appartenances Lausanne)
- Margrit Hagenow-Caprez (présidente, droit de vote restreint)
- Marianne Keller (hôpital pédiatrique Zurich)
- Giona Mattei (SOS Ticino)
- Helen von Flüe (Caritas Lucerne)
- Nicole Weiss (interprète communautaire et formatrice, Zurich)

La CQ a tenu en 2015 8 séances, ayant duré pour la plupart une journée entière.

## **Commission de langues**

La commission de langues est une sous-commission de la CQ, composée de Janine Cola, Margrit Hagenow-Caprez, Daniela Luzzi-Conti et Nicole Weiss. Elle supervise l'expertise des versions d'examen nouvellement élaborées et traite les demandes de reconnaissance, concernant les compétences linguistiques dans les langues locales.

## **Assurance qualité dans la formation**

### **Système modulaire**

En 2014, le nouveau système modulaire dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle a été introduit ; en 2015, de nombreux services de formation ont demandé la reconnaissance de leurs nouvelles offres de module. L'offre des modules de formation reconnus se présentait comme suit, fin 2015 :

- le module 1 « Interprétariat communautaire en situation de dialogue » et le module 2 « S'orienter dans les domaines de la formation, de la santé et du social » sont proposés par 10 instituts de formation, soit Appartenances (Lausanne), AOZ medios (Zurich), BILANG Arge Ostschweiz (St-Gall), Caritas Suisse (Lucerne), SAH Derman (Schaffhouse), ECAP (Zurich), Intercultura (Berne), MEL HEKS (Bâle) et SOS Derman (Ticino).
- Le module 3 « Interprétariat par téléphone » est réalisé par AOZ medios (Zurich) et SAH Derman (Schaffhouse).

- Pour le module 4 « Interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires », les offres de Caritas Suisse (Lucerne et Zurich) et HES-SO Valais sont reconnues.
- Le module 5 « Interprétariat dans le domaine de la santé psychique » est offert par AOZ medios (Zurich), Appartenances (Lausanne) et Caritas Lucerne.
- Le module 6 « Accompagner des personnes dans le processus d'intégration » est réalisé par Caritas Lucerne, SAH Derman (Schaffhouse) et SOS Derman (Ticino). La procédure de reconnaissance pour une offre de Caritas Fribourg est en cours.
- Pour le module 7 « Animer des groupes de parole dans un contexte interculturel », SAH Derman (Schaffhouse) est actuellement la seule institution à disposer de la reconnaissance.
- Le module 8 « Animer des séances de formation et d'information dans un contexte interculturel » est proposé par SOS Derman (Ticino).
- Pour le module 9 « Collaborer à des projets dans un contexte interculturel », une demande de reconnaissance a été déposée par HES-SO Valais.
- Le module 10 « Agir en ayant conscience des rôles dans différents dispositifs d'intervention » – le module de préparation obligatoire pour l'examen professionnel – est réalisé par HEKS MEL (Bâle).

D'autres offres de module sont en cours de développement et les demandes de reconnaissance seront probablement déposées en 2016.

En l'absence de toute procédure d'équivalence individuelle pour les modules 3-9, il existe une possibilité de **reconnaissance** par la CQ de **formations équivalentes**. La liste de ces formations a été légèrement étendue en 2015. La CQ a également adopté de nouvelles **lignes directrices pour la supervision et l'intervision durant la formation**.

### ***Offre de formation continue***

Cette année aussi, l'offre de formation continue créée en 2014 pour les formateurs/trices et les collaborateurs/trices des services de formation et d'interprétariat (5 modules d'une demi-journée, susceptibles d'être combinés entre eux, sur les développements d'INTERPRET de manière générale et sur des aspects spécifiques de la formation) n'a été sollicitée que de manière réduite.

## **Vérifications des langues**

### ***Examen dans les langues locales***

En 2015, les examens dans les langues locales ont à nouveau été plus demandés en Suisse alémanique et trois examens ont eu lieu. En Suisse Romande, il n'y a eu qu'un seul examen, tandis qu'il n'y a une fois de plus pas eu de demande pour des examens d'italien. Les examinatrices d'allemand et de français, actives pour la plupart depuis le début des examens de langue d'INTERPRET, ont veillé à garantir la qualité et la continuité des standards d'évaluation.

En outre, la commission des langues a traité plusieurs demandes de reconnaissance de compétences linguistiques.

En plus du règlement et des informations sur le déroulement et les exigences de l'examen, les candidat-e-s pour l'allemand et le français disposent dorénavant de deux **tests modèles**, afin de se préparer à l'examen.

### ***Examens des langues d'interprétariat***

Comme prévu, les examens obligatoires des langues d'interprétariat ont connu une hausse : un total de 210 examens (2015 : 87) a été organisé en 31 langues. Les règlements, les instructions et les informations ont été mis à jour et des expert-e-s de langues supplémentaires ont été formés. Pour ces examens aussi, deux nouveaux tests modèles sont disponibles pour la préparation.

Cette année, des examens INTERPRET de langues d'interprétariat ont également eu lieu à l'hôpital cantonal des Grisons. L'hôpital examine ainsi les compétences linguistiques des interprètes internes ad hoc.

Aussi bien pour les examens d'allemand et de français que pour les examens des langues d'interprétariat, plusieurs nouvelles versions d'examen ont été établies. Les tests internes et la vérification par la commission des langues permettent de garantir la plus grande stabilité possible des examens en termes de niveau d'exigence.

## **Certificat INTERPRET**

En 2015, le nombre des certificats INTERPRET établis est remonté, conformément aux attentes, à 86, après le niveau bas de 2014 (uniquement 51 certificats établis) ; cela correspond approximativement à la moyenne des années passées.

Déjà en janvier 2015, le 1000<sup>e</sup> certificat a pu être établi, à la fin de l'année, 1079 personnes disposaient du certificat INTERPRET pour interprètes communautaires, dont 833 en Suisse alémanique, 199 en Suisse Romande et 40 au Tessin.

Le nombre des procédures d'équivalence continue à baisser, cette voie d'accès au certificat d'INTERPRET continuant ainsi à perdre de l'importance. Depuis fin 2015, le nombre total des interprètes communautaires ayant acquis leur certificat INTERPRET par le biais de modules reconnus dépasse le nombre des interprètes certifiés par une procédure d'équivalence.

## **Brevet fédéral professionnel**

En septembre 2015, 8 candidat-e-s ont acquis le brevet fédéral après la répétition d'une ou de plusieurs parties d'examen, selon le règlement de 2009.

Après avoir suivi le module 10 à Bâle, 9 candidat-e-s se sont présentés à l'examen professionnel pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, début décembre, selon le nouveau règlement entré en vigueur en février 2015. Trois candidates ont réussi la totalité de l'examen ; trois autres ont bénéficié de la possibilité de retravailler à court terme leur devoir écrit. Ainsi, à la fin de l'année 2015, 112 personnes détenaient le brevet fédéral d'interprétariat communautaire ou d'interprétariat communautaire et de médiation interculturelle.

**La nouvelle partie d'examen sur l'interprétariat en triologie** permet de vérifier les « compétences clés » des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s, dans le cadre d'une simulation proche de la réalité. Elle permet de satisfaire à une demande de longue date émanant de l'assurance qualité. Grâce au cadre élargi des subventions par le Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation SEFRI, cette partie d'examen a pu être intégrée dans la forme revue de l'examen.

### ***Classification dans CNC***

Afin de fournir une reconnaissance internationale aux diplômes professionnels supérieurs et de permettre une comparaison avec ceux d'autres Etats, le SEFRI a créé un cadre national de certification pour la formation professionnelle (CNC). La classification dans CNC offre une transparence de la « valeur » des qualifications dans d'autres pays européen. En 2015, l'office de qualification a élaboré et déposé auprès du SEFRI les documents correspondants pour la classification du brevet fédéral. Le processus de classification ne sera terminé qu'en 2016.

## **Evènements**

### ***Journée professionnelle***

La journée professionnelle pour les interprètes communautaires et les médiateurs/trices interculturel-le-s de cette année (voir p. 3) était entièrement placée sous le signe des principes d'éthique professionnelle. Elle a été organisée et mise en œuvre par le centre de compétence et l'office de qualification, en collaboration avec la commission qualité. Plus de 80 personnes, majoritairement des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s, y ont participé.

### ***Journée annuelle des instituts de formation***

La journée annuelle des institutions de formation a également eu lieu, sous une forme abrégée, en lien avec l'assemblée des membres et les festivités de jubilés. En effet, elle a été dédiée principalement à un échange relatif aux formations et formations continues en cours et prévues.

## **Information et documentation**

En 2015, les collaboratrices de l'office de qualification ont également été disponibles par courriel, ou entre 9h et 13h par téléphone, pour toute information et tout conseil. Elles ont été fortement sollicitées, notamment pour la procédure de qualification.

De plus, elles ont veillé à ce que les informations sur le site Internet d'INTERPRET soient toujours d'actualité.

## Secrétariat fide

En consortium avec idea et medialink, INTERPRET est responsable, durant les années 2015 – 2016, de la mise sur pied et du pilotage d'un secrétariat national pour le concept de promotion linguistique fide. Selon la publication du SEM de juillet 2014, les activités du secrétariat sont structurées suivant les domaines « Information et communication I&C » ainsi que « Formation et perfectionnement des formateurs F&P ». Tandis que le domaine I&C englobe l'exploitation du portail Internet [www.fide-info.ch](http://www.fide-info.ch), la garantie d'une offre d'information et de conseil permanente (par courriel et par téléphone), ainsi que la mise en œuvre de mesures concrètes de communication, au centre du domaine F&P se trouve la réalisation de la procédure de qualification pour les responsables de cours de langues dans le domaine de l'intégration.

Après une phase de développement de trois mois, les deux secteurs ont débuté leur activité opérationnelle le 1<sup>er</sup> avril. Pour la durée de l'exploitation pilote, le Secrétariat fide est rattaché au centre de compétence d'INTERPRET à Berne. Deux collaboratrices (Christine Grand Favre, responsable de la communication et Rita Kieffer, responsable du domaine de formation) travaillent exclusivement pour fide, tandis que Susanna Paoletti (administration), Dominik Huber (comptabilité) et Michael Müller (direction) se partagent entre le centre de compétence INTERPRET et le Secrétariat fide.

La plate-forme Internet [www.fide-info.ch](http://www.fide-info.ch) contient des informations générales sur le concept de promotion linguistique fide ainsi que sur les offres et les prestations de service du Secrétariat.

## Finances

Durant l'année de référence, la plus grande partie des travaux de l'office de qualification et du centre de compétence ont également eu lieu dans le cadre du programme subventionné et ont été financés par le Secrétariat d'Etat aux migrations SEM et par l'Office fédéral pour la santé publique OFSP, conformément à la convention de subvention pour les années 2014 - 2017. Les taxes pour les différentes procédures de qualification ainsi que les subventions du Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation SEFRI pour les travaux en lien avec les examens professionnels représentent une autre source de revenus. Dans une moindre mesure, la vente de matériel d'information ainsi que les honoraires occasionnels pour les interventions et les formations contribuent également au financement des deux domaines d'activité.

Dans les comptes de l'association, les deux domaines décrits ci-dessus sont tenus de manière entièrement séparée, les recettes issues des cotisations de membres sont normalement placées face aux dépenses du secrétariat de l'association et l'exécution des événements d'INTERPRET (journée professionnelle et assemblée des membres). Pendant l'année de référence 2015, des dépenses extraordinaires ont eu lieu, en lien avec les festivités du 11 juin (voir p. 4), qui se manifestent également dans le résultat annuel. L'association INTERPRET clôt l'année associative comme prévu, avec un déficit de près de CHF 8600,-. Au vu de l'importance du projet CII (voir p. 11) pour l'ancrage supplémentaire de l'interprétariat communautaire, le comité a décidé de prendre en charge une part du déficit résultant de la première phase du projet. Le montant manquant s'en retrouve augmenté à la charge de la caisse associative avec un total de CHF 11 290,70.

La synthèse ci-dessous vise à présenter le plus de transparence possible. Elle comprend donc non seulement les chiffres relatifs aux activités directes de l'association INTERPRET, mais représente aussi le volume des contributions fédérales ainsi que leur utilisation par les différents domaines d'activité dans une vue d'ensemble.

## Bilan

Actifs		31.12.2015		31.12.2014	
		CHF	CHF	CHF	CHF
<b>100</b>	<b>Liquidités</b>	<b>39'333.74</b>		<b>194'776.82</b>	
1000	Caisse Müller	290.40		500.00	
1001	Caisse Chatterjee	470.00		500.00	
1002	Caisse Emch-Fassnacht	380.30		500.00	
1003	Caisse Paoletti	500.00			
1004	Caisse Kieffer	500.00			
1005	Caisse Grand Favre	500.00			
1010	CCP Association	6'218.50		80'719.10	
1011	CCP Centre de compétence	30'474.54		112'557.72	
<b>110</b>	<b>Créances générales</b>	<b>183'718.58</b>		<b>111'574.79</b>	
1100	Débiteurs	91'083.90		111'574.79	
1101	Débiteurs fide	92'251.72			
1109	Carte de débit	382.96			
<b>130</b>	<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>13'227.00</b>		<b>1'192.00</b>	
1300	Actifs transitoires	13'227.00		1'192.00	
1320	Compte de passage	0.00		0.00	
	<b>Total actifs</b>	<b>236'279.32</b>		<b>307'543.61</b>	
<b>Passifs</b>					
<b>200</b>	<b>Engagements à court terme</b>		<b>35'469.95</b>		<b>38'304.90</b>
2000	Créanciers		19'650.40		34'608.40
2001	Créanciers fide		10'078.10		
2010	Créanciers assurances sociales		5'741.45		3'696.50
<b>209</b>	<b>Paiements anticipés</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
2090	Paiement anticipé SEFRI		0.00		0.00
2091	Paiement anticipé SEM + OFSP		0.00		0.00
<b>220</b>	<b>TVA</b>		<b>11'432.63</b>		
2201	Décompte de la TVA		11'432.63		
<b>230</b>	<b>Comptes de régularisation passifs</b>		<b>63'515.00</b>		<b>83'869.55</b>
2300	Passifs transitoires		120.00		4'640.00
2310	Transitoires Idea sagl		63'395.00		79'229.55
<b>240</b>	<b>Provisions à court terme</b>		<b>30'808.00</b>		<b>60'854.44</b>
2400	Provisions pour centre de compétence				0.00
2401	Provisions pour banque de données		20'000.00		22'477.24
2402	Provisions pour le site Internet				20'000.00
2403	Provisions pour le jubilé				20'000.00
2404	Provisions pour C II				-1'622.80
2405	Provisions pour étude		10'808.00		
<b>260</b>	<b>Provisions à long terme / fonds etc.</b>		<b>16'537.43</b>		<b>34'800.32</b>
2600	Provisions		410.17		502.77
2601	Fonds brevet fédéral		16'127.26		34'297.55
<b>280</b>	<b>Capital</b>		<b>78'516.31</b>		<b>89'714.40</b>
2800	Capital propre		89'807.00		89'807.00
	<b>Résultat annuel</b>		<b>-11'290.69</b>		<b>-92.60</b>
	<b>Total passifs</b>		<b>236'279.32</b>		<b>307'543.61</b>

**Compte de résultats 2015 par centres de coûts**

		Total	Association	Compte de passage subventions	Centre de compétence	Projet CII	Comité de direction	Office de qualification	Brevet fédéral	fide 1	fide 2
<b>Recettes</b>											
<b>300</b>	<b>Dons et legs</b>	<b>161.00</b>	<b>161.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	3000 Dons particuliers	161.00	161.00								
<b>310</b>	<b>Cotisations de membres</b>	<b>27'030.00</b>	<b>27'030.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	3100 Cotisations de membres ind.	18'630.00	18'630.00								
	3101 Cotisations de membres coll.	8'400.00	8'400.00								
<b>320</b>	<b>Contributions du domaine public</b>	<b>852'041.24</b>	<b>0.00</b>	<b>358'750.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'981.75</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>86'829.46</b>	<b>210'365.18</b>	<b>158'114.85</b>
	3200 Contributions OFSP	150'000.00		150'000.00							
	3201 Contributions SEM	581'829.61		208'750.00		20'941.75				193'643.28	158'494.58
	3202 Contributions SEFRI	86'829.46						0.00	86'829.46		
	3204 Débiteur SEM	33'382.17				17'040.00				16'721.90	-379.73
<b>340</b>	<b>Préstations de service et produits</b>	<b>178'848.55</b>	<b>5'580.00</b>	<b>0.00</b>	<b>7'002.27</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>92'750.00</b>	<b>20'730.00</b>	<b>18'128.72</b>	<b>34'657.56</b>
	3401 Formation	4'720.00			2'800.00						1'920.00
	3402 Conseil	4'412.96								3'000.00	1'412.96
	3403 Taxes	150'939.60	5'580.00		2'160.00			91'145.00	20'730.00		31'324.60
	3404 Produits	18'775.99			2'042.27			1'605.00		15'128.72	
	<b>Total recettes</b>	<b>1'058'080.79</b>	<b>32'771.00</b>	<b>358'750.00</b>	<b>7'002.27</b>	<b>37'981.75</b>	<b>0.00</b>	<b>92'750.00</b>	<b>107'559.46</b>	<b>228'493.90</b>	<b>192'772.41</b>

Dépenses		Total	Association	Subv.	Centre de comp.	CII	CDD	Off. qual.	Bf	fide 1	fide 2
<b>500</b>	<b>Personnel</b>	<b>584'084.55</b>	<b>11'700.00</b>	<b>0.00</b>	<b>136'956.88</b>	<b>36'264.00</b>	<b>23'812.50</b>	<b>123'638.50</b>	<b>75'148.60</b>	<b>98'479.97</b>	<b>78'084.10</b>
	5000 Salaires mensuels	270'983.55	9'610.65		94'471.85	29'022.00				77'597.65	60'281.40
	5001 Salaires horaires	223'070.00			5'670.00		23'812.50	121'880.00	71'707.50		
	5002 Charges salariales	90'031.00	2'089.35		36'815.03	7'242.00		1'758.50	3'441.10	20'882.32	17'802.70
<b>540</b>	<b>Autres dépenses de personnel</b>	<b>13'656.28</b>	<b>160.20</b>	<b>0.00</b>	<b>5'880.98</b>	<b>152.60</b>	<b>643.00</b>	<b>1'329.10</b>	<b>2'445.75</b>	<b>823.31</b>	<b>2'221.34</b>
	5400 Acquisition de personnel	120.00			120.00						
	5401 Formation continue	2'555.94			2'125.94					430.00	
	5402 Frais	10'980.34	160.20		3'635.04	152.60	643.00	1'329.10	2'445.75	393.31	2'221.34
<b>580</b>	<b>Honoraires</b>	<b>291'033.82</b>	<b>3'544.95</b>	<b>0.00</b>	<b>48'545.95</b>	<b>2'634.70</b>	<b>4'650.00</b>	<b>49'390.95</b>	<b>36'079.35</b>	<b>56'858.42</b>	<b>89'329.50</b>
	5800 Honoraires comité	1'025.00	1'025.00								
	5801 Honoraires CDD	4'650.00					4'650.00				
	5802 Honoraires CQ	19'544.65	578.90					7'043.40	10'922.35		1'000.00
	5803 Honoraires interprètes	4'025.75	1'391.05			2'634.70					
	5804 Honoraires expert-e-s	66'623.25	150.00					24'421.75	24'787.00	2'400.00	14'864.50
	5805 Mandats examens de langues	18'113.80	400.00					17'713.80			
	5806 Prestations medialink	63'936.20								51'411.20	12'525.00
	5807 Prestations idea	63'987.22								3'047.22	60'940.00
	5809 Autres mandats externes	49'127.95			48'545.95			212.00	370.00		
<b>590</b>	<b>Frais destinataires d'honoraires</b>	<b>7'383.14</b>	<b>635.55</b>	<b>0.00</b>	<b>86.50</b>	<b>0.00</b>	<b>452.00</b>	<b>1'182.75</b>	<b>3'652.20</b>	<b>1'060.23</b>	<b>313.91</b>
	5900 Frais destinataires honoraires	7'383.14	635.55		86.50		452.00	1'182.75	3'652.20	1'060.23	313.91
<b>600</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>29'156.75</b>	<b>8'696.75</b>	<b>0.00</b>	<b>7'469.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>7'320.00</b>	<b>5'321.00</b>	<b>0.00</b>	<b>350.00</b>
	6000 Location	9'664.00	2'425.00		7'239.00						
	6001 Charges location	239.75	239.75								
	6005 Contribution infrastructur IDEA	10'800.00						7'200.00	3'600.00		
	6007 Location locaux externes	3'533.00	1'112.00		230.00			120.00	1'721.00		350.00
	6010 Location fide	4'920.00	4'920.00								

Dépenses (suite)		Total	Association	Subv.	Centre de comp.	CII	CDD	Off. qual.	Bf	fide 1	fide 2
<b>610</b>	<b>Entretiens, réparations et nouvelles acquisitions</b>	<b>4'640.35</b>	<b>4'385.35</b>	<b>0.00</b>	<b>255.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>			
	6102 Acquisitions	200.00			200.00						
	6109 Entretiens et réparations	55.00			55.00						
	6110 Acquisitions fide	4'385.35	4'385.35								
<b>650</b>	<b>Frais administratifs</b>	<b>59'706.38</b>	<b>9'062.69</b>	<b>0.00</b>	<b>33'160.90</b>	<b>0.00</b>	<b>1'620.00</b>	<b>4'166.65</b>	<b>985.00</b>	<b>5'133.92</b>	<b>5'577.22</b>
	6500 Matériel de bureau	3'042.25	132.40		2'469.30			440.55			
	6501 Photocopies	1'419.30	88.70		130.60			840.00	360.00		
	6502 Littérature	190.10			190.10						
	6503 Impressions	3'477.90	452.50		542.20					2'035.00	448.20
	6510 Téléphone	973.80	225.00		748.80						
	6520 Frais de port	7'087.47	562.85		346.70			2'426.00	625.00	3'098.92	28.00
	6530 Révision	1'620.00					1'620.00				
	6550 Autres frais administratifs	39.00	39.00								
	6560 Maintenances Informatique	24'273.49	819.04		23'454.45						
	6561 Soutien externe Informatique	10'839.87			5'278.75			460.10			5'101.02
	6599 Frais administratifs fide	6'743.20	6'743.20								
<b>660</b>	<b>Relations publiques / Communication</b>	<b>131'782.09</b>	<b>19'659.80</b>	<b>0.00</b>	<b>43'615.05</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2'097.85</b>	<b>56'513.05</b>	<b>9'896.34</b>
	6601 Relations publiques	38'776.27	2'909.50		14'373.90					12'942.87	8'550.00
	6602 Evènements	21'736.42	14'150.55		4'034.00			2'097.85		107.68	1'346.34
	6603 Site internet	35'957.60			19'720.10					16'237.50	
	6604 Frais de traduction	35'311.80	2'599.75		5'487.05					27'225.00	
<b>700</b>	<b>Résultat financier</b>	<b>784.85</b>	<b>149.05</b>	<b>0.00</b>	<b>635.80</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	7000 Intérêts perçus	-23.35	-7.55		-15.80						
	7040 Frais CP et banque	808.20	156.60		651.60						

Dépenses (suite)		Total	Assoc.	Subv.	Centre de comp.	CII	CDD	Off. qual.	Bf	fide 1	fide 2
<b>810</b>	<b>Charges / recettes extraordinaires</b>	<b>-4'640.00</b>	<b>-16'625.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-4'640.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>9'625.00</b>	<b>7'000.00</b>
	8101 Charges extraordinaires	0.00									
	8102 Recettes extraordinaires	-4'640.00			-4'640.00						
	8103 Contribution infrastruct. fide	-16'625.00	-16'625.00		0.00						
	8104 Infrastructure fide	16'625.00								9'625.00	7'000.00
<b>850</b>	<b>Fonds et provisions</b>	<b>-48'216.73</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-31'669.24</b>	<b>1'622.80</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-18'170.29</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	8500 Fonds affectés	-90'674.19			-62'477.24	1'622.80			-29'819.75		
	8501 Fonds Brevet fédéral	11'151.46							11'151.46		
	8511 Prov. banque de données	20'000.00			20'000.00						
	8513 Provisions études	10'808.00			10'808.00						
	<b>Total dépenses</b>	<b>1'069'371.48</b>	<b>41'369.34</b>	<b>0.00</b>	<b>240'296.82</b>	<b>40'674.10</b>	<b>31'177.50</b>	<b>187'027.95</b>	<b>107'559.46</b>	<b>228'493.90</b>	<b>192'772.41</b>
	Total recettes	1'058'080.79	32'771.00	358'750.00	7'002.27	37'981.75	0.00	92'750.00	107'559.46	228'493.90	192'772.41
	<b>Gain / perte avant transfert des subventions</b>	<b>-11'290.69</b>	<b>-8'598.34</b>	<b>358'750.00</b>	<b>-233'294.55</b>	<b>-2'692.35</b>	<b>-31'177.50</b>	<b>-94'277.95</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>890</b>	<b>Emploi des subventions et recettes</b>	<b>361'442.35</b>	<b>-2'692.35</b>	<b>-358'750.00</b>							
	8901 Centre de compétence	233'294.55		-233'294.55	233'294.55						
	8902 Comité de direction	31'177.50		-31'177.50			31'177.50				
	8903 Office de qualification	94'277.95		-94'277.95				94'277.95			
	8904 Brevet fédéral	0.00		0.00							
	8905 Projet CII	2'692.35	-2'692.35			2'692.35					
	<b>Gain / Perte</b>	<b>-11'290.69</b>	<b>-11'290.69</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## Perspectives

2016 sera également une année importante et intéressante pour INTERPRET :

- La journée professionnelle, qui a lieu chaque année, se tiendra le 19 mars et sera consacrée au thème « En équilibre ». Dans le cadre de plusieurs ateliers, le thème sera traité avec différentes approches : il s'agira de respirer et de travailler la voix, de se concentrer et de se détendre, de se servir du corps et de percevoir les limites et les situations ainsi que d'évaluer différentes options d'action. De nouvelles idées viendront de l'environnement de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle, mais aussi du monde du théâtre et du travail relatif à la voix et au corps. Les membres d'INTERPRET bénéficient d'une forte réduction des frais de participation.
- Le 31 mai aura lieu l'assemblée des membres. L'agenda sera constitué des habituelles affaires statutaires ainsi que d'une vue d'ensemble sur les tendances et les développements actuels dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle en général, ainsi que dans les domaines d'intervention de la justice, de la police, des autorités et de l'asile en particulier.
- 2016 est la deuxième année pilote du Secrétariat fide. INTERPRET tient non seulement à garantir une exploitation sans accrocs du secrétariat, mais aussi à initier ou à accompagner les travaux préparatoires nécessaires, afin de permettre une transition propre, pragmatique et durable de l'exploitation pilote vers le futur Secrétariat national fide, dans sa forme définitive. Au cours de cette année, il s'agira également de clarifier la question de savoir si, et dans quelle mesure, INTERPRET continuera à jouer un rôle actif dans cette structure à venir.

INTERPRET est en mesure de relever tous ces défis, parce que nous savons que nous pouvons compter sur un large soutien et sur une excellente collaboration empreinte de confiance mutuelle avec tous nos partenaires et avec toutes les parties concernées, que nous tenons à remercier cordialement.